

ASSEMBLÉE NATIONALE4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° DN727

présenté par
Mme D'Intorni**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 1 par les mots :

« sur le territoire national et à l'étranger ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser les diminutions de nos capacités militaires qui se sont illustrées ces dernières décennies à travers l'ensemble de nos dispositifs militaires, notamment en matière de présence effective par la fermeture de bases en France et à l'étranger.